

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis d'environnement introduite par la **SPW-MI MOBILITE & INFRASTRUCTURES - Direction des Voies Hydrauliques de Mons**, ayant son siège social situé rue des Canonniers 36 à 7000 Mons, visant à obtenir l'autorisation de renouveler l'exploitation du centre de regroupement et traitement (par lagunage — déshydratation) de sédiments (boues) de dragage de catégories A et B (non dangereuses), de regrouper des boues d'avaloirs et de terres excavées de type I à V, regrouper temporairement des déchets de broissage de voiries (non dangereuses) ainsi que les boues de stations d'épurations publique afin d'en réaliser les analyses en PFAS, sur un terrain situé **chemin de Halage à 7034 Obourg** (Parcelle cadastrée : Maisières, 12ème Division, Section B, n°s 364A, 364B, 365A, 365B, 366A, 366B, 367A, 367B, 368A, 368B, 368C, 369A, 369B, 369C, 370A, 370B, 370C, 370D, 371C, 371B, 371A, 372C, 372B, 373E, 373B, 374E, 374D, 375F, 375G, 376E, 376F, 378D, 381C, 381B, 382E, 382D, 382C, 383B, 383C, 384A).

Personne à contacter : Directeur – Direction des études environnementales et paysagères - M. Grandjean Harold
– 0473/94.67.22 - environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be

Le dossier peut être consulté aux administrations communales.

	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mons	Le 17/06/2026	Le 06/07/2026	Rue du Chanoine Puissant, 2 – 4è étage à MONS Le 07/09/2026 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand'Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be
Jurbise	Le 15/06/2026	Le 06/07/2026	Rue du Moustier n°1 A – 1er étage à Jurbise Le 07/09/2026 à 9h	Ad. Communale de et à Jurbise - Rue du Moustier 1 A et/ou urbanisme@commune-jurbise.be
Soignies	Le 17/06/2026	Le 06/07/2026	32 Place Verte à 7060 Soignies Le 07/09/2026	Administration communale de Soignies – Service environnement environnement@soignies.be

L'enquête se déroule du 06 juillet au 07 septembre 2026. Elle est neutralisée du 16 juillet au 15 août 2026 inclus.

Les Collèges communaux portent à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement avec étude d'incidences sur l'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1er du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal de la Ville de Mons.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 1 s'agissant d'un projet nécessitant une Étude d'Incidences sur l'Environnement.

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du Code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture d'enquête publique :

- Pour Mons : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures. **!!!ATTENTION !!!** Prendre rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.06
- Pour Jurbise : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00, ainsi que le lundi jusqu'à 20 heures. **!!!ATTENTION !!!** Prendre rendez-vous 24 heures au préalable au 065/37.74.28 ou 065/37.74.63
- Pour Soignies : du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et le samedi 21 août 2026 de 10h à 12h. **!!!ATTENTION !!!** Uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance auprès de Madame Camille LEBRUN – Conseillère en Environnement au 067/34.73.95.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaires technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS - 065/32.80.11 ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.